



FFvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°5 Semaine n°44
Diffusé le 10 novembre 2023

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°18 : 0646282 MJC LES FLEURS DE PAU

- Lors des rencontres MMC004 et MMC006 du 5 novembre 2023, le club des MJC LES FLEURS DE PAU a présenté une équipe incomplète.

DOSSIER n°19 : 0374833 SAINT AVERTIN SPORTS

- Lors de la rencontre 2MB026 du 4 novembre 2023, le club du SAINT AVERTIN SPORTS a inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu.

Résultat non saisi

- Le résultat de la rencontre 3FC028 du 5 novembre 2023 opposant le club EVREUX VOLLEY-BALL 2 au C S M CLAMART 2 n'a pas été saisi.

Dossiers Volley-ASSIS

DOSSIER n°01 : 0077976 US ALBENASSIENNE V.B.

- Lors de la rencontre PVA002 du dimanche 1^{er} octobre 2023, le club U.S ALBENASSIENNE VOLLEY BALL n'avait pas deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain.

DOSSIER n°02 : 0077976 US ALBENASSIENNE V.B.

- Lors de la rencontre PVA003 du dimanche 1^{er} octobre 2023, le club U.S ALBENASSIENNE VOLLEY BALL n'avait pas deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain.

DOSSIER n°03 : 0757777 PUC VOLLEY BALL

- Lors de la rencontre PVA004 du dimanche 1^{er} octobre 2023, le club du PUC VOLLEY BALL n'avait pas deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain.



FFvolley

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.